Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212202725-20251217-DB822025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Date d'affichage : 12 décembre 2025

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – M. Christian NAUDIN, Mme Elisabeth PUILLANDRE – Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Morgane THIEUX-LAVAUR (procuration à Mme le Maire)

Absente : Mme Annaïg ETIENNE, Mme Antinéa FAMEL

Secrétaire de séance : M. Christian NAUDIN

DELIBERATION 82/2025
INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – AVENANT N°1

Par délibération du 21 mai 2025, le conseil municipal a décidé de retenir la société Bouygues Energies pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune.
Le présent avenant au contrat a pour objet les travaux supplémentaires rendus nécessaires par la création d'une tranchée de génie civil sur le terrain d'entraînement permettant le raccordement d'une caméra de vidéoprotection au mât d'éclairage public. Le fourreau existant ne pouvant être utilisé, ces travaux supplémentaires s'avèrent indispensables.

Montant des travaux tels que définis dans le devis signé : 41 997 € HT
Montant des travaux supplémentaires : 2 433.01 € HT

Montant total après avenant (HT) : 44 430.01 €
Montant total après avenant (TTC) = 53 316.012 €

Entendu l'exposé de Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à La majorité (2 votes contre : Mme Harrivel, Mme LEMARCHAND, 3 abstentions : M. COZ, Mme NEDELEC, M. NORMANT)

DECIDE les travaux supplémentaires tels qu'exposés ci-dessus

AUTORISE Mme la Maire à signer l'avenant relatif à ces travaux

Pour extrait conforme,
La Maire,